



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 22 octobre 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Maxime Tremblay formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont absents, messieurs le maire Maxime Pedneaud-Jobin et le conseiller Martin Lajeunesse.

Sont également présents, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

**CE-2014-1227**     **SOUSSION 2014 SI 086 - IMPLANTATION D'UNE PATINOIRE QUATRE-SAISONS AU PARC MARCEL-GLADU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Installations Sportives Agora inc., 104, rue Lévis, Terrebonne, Québec, J6W 4L1, pour l'implantation d'une patinoire à bandes permanentes au parc Marcel-Gladu, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 53 595,36 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 septembre 2014, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14017-020-00433	48 344,53 \$	Plan quadrillé d'investissements des parcs - Marcel-Gladu - Électricité et bandes de patinoire
04-13493	2 330,74 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 920,09 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1228**     **ACCEPTATION DE LA DERNIÈRE OPTION DE PROLONGATION POUR LE CONTRAT 2012 SP 217 - TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2012-1337 du 12 septembre 2012, adjugeait un contrat à la firme WM Québec inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2014-130 du 12 février 2014, autorisait la première période de prolongation, couvrant la période du 4 janvier 2015 au 2 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**une deuxième période de prolongation, couvrant la période du 4 janvier 2016 au 3 janvier 2017, est prévue au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme WM Québec inc. a soumis au Service de l'environnement une offre selon laquelle la clause d'indexation annuelle des prix, comme indiqué à l'article 3 du cahier

des charges particulières de l'appel d'offres, ne serait pas appliquée pour la dernière option de prolongation, si la Ville accepte de prolonger le contrat maintenant;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un avantage financier pour la Ville à accepter l'offre soumise par WM Québec inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville élabore actuellement le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR 2016-2020) et qu'aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne le dossier des déchets ultimes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement désire se prévaloir de la dernière option de prolongation prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service de l'environnement à se prévaloir de la dernière option de prolongation, couvrant la période du 3 janvier 2016 au 7 janvier 2017, prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée par WM Québec inc., et ce, au tarif de la première année de prolongation. De plus, advenant que l'indice des prix varie à la baisse, la firme WM Québec inc. accepte que les tarifs appliqués à la dernière année de prolongation soient révisés à la baisse.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2016, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 octobre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1229**

**SOUSSION 2014 SP 227 - TRANSPORT DE BOÎTES INTERBIBLIOTHÈQUES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Messenger Horizon, 40, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 1J3, pour le transport de boîtes de livres interbibliothèques, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour trois ans de 129 319,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 septembre 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à la date d'adjudication par le comité exécutif avec la possibilité de renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2015 à 2017 et aux années 2018 et 2019 si requis, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72210-322-00434	3 788,52 \$	Gestion des bibliothèques - Frais de livraison
04-13493	182,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	228,83 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2014.

Adoptée

CE-2014-1230

**MAINLEVÉE PARTIELLE D'UN BAIL ENTRE LES INVESTISSEMENTS CHO ET FRÈRES INC. ET LA VILLE DE HULL PORTANT SUR LES LOTS 5 248 948, 5 248 949, 5 248 950 ET 5 428 951 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL**

**CONSIDÉRANT QU'**un bail est intervenu entre les Investissements Cho et Frères inc. et la Ville de Hull, respectivement à titre de bailleur et de locataire, le 24 août 1993 et publié au registre foncier de la circonscription foncière de Hull le 27 août 1993 sous le numéro 474 671 et portant sur un local, un stationnement, une patinoire, des sentiers et une pente;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bail a été autorisé par la résolution numéro 93-346 du 29 juin 1993 par le conseil municipal de l'ex-Ville de Hull;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de différentes opérations cadastrales, et qu'afin de clarifier les titres de propriété, le propriétaire actuel a communiqué avec la Ville de Gatineau afin de confirmer que les lots 5 248 948, 5 248 949, 5 248 950 et 5 428 951 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, n'étaient pas affectés par les droits créés aux termes de ce bail;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots 5 248 948, 5 248 949, 5 248 950 et 5 428 951 ne sont pas et n'ont jamais été utilisés par la Ville de Gatineau à quelque fin que ce soit et que les services concernés confirment qu'aucune utilisation de ces lots n'est prévue :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la signature d'une mainlevée partielle du bail susmentionné et portant sur les lots 5 248 948, 5 248 949, 5 248 950 et 5 428 951 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2014-1231

**MIGRATION DU LOGICIEL CRM DE PIVOTAL, PHASE 3A - CANU - GESTISOFT INC. - 28 717,19 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** nous utilisons le logiciel CRM de Pivotal depuis 2006 pour le système de requêtes et plaintes du CANU;

**CONSIDÉRANT QUE** nous utilisons également le logiciel CRM de Pivotal pour le portail des fournisseurs depuis 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons recommandé d'apporter des correctifs et de migrer Pivotal à la version 6.0;

**CONSIDÉRANT QUE** les correctifs ont été faits et que l'environnement de Pivotal est maintenant scindé en deux pour adresser les besoins du CANU et des approvisionnements;

**CONSIDÉRANT QUE** la migration à 6.0 du portail fournisseur a été effectuée à la fin 2013 et qu'il reste à migrer la portion du CANU excluant les gabarits;

**CONSIDÉRANT QUE** Gestisoft inc. est l'unique et exclusif fournisseur nommé par le manufacturier pour offrir le support et l'entretien au Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**en fonction de l'article 573.3 6b de La loi des cités et villes, un contrat peut être octroyé sans appel d'offres pour les raisons suivantes : « dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'octroi d'un contrat à Gestisoft inc. pour migrer Pivotal à la version 6.0 pour l'application du CANU, selon le plan de correctifs et de migration déposé en 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-12044-001-00435	25 903,72 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	1 248,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 564,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1232**

**SUBVENTION DE 200 \$ - BRUNCH ANNUEL 2014 - SOLIDARITÉ HAÏTI - 26 OCTOBRE 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Solidarité Haïti, 2425 A, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, à titre de subvention pour leur activité du brunch annuel du 26 octobre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1233**

**SUBVENTION DE 250 \$ - REGROUPEMENT AFFAIRES FEMMES - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Regroupement Affaires Femmes, à l'attention de madame Marjorie Duré, administratrice, 451, rue Ernest-Gaboury, Gatineau, Québec, J8V 3W1, à titre de subvention afin de promouvoir la santé, le bien-être et l'épanouissement de la femme et sa famille.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79935-972	50 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1234**      **SUBVENTION DE 300 \$ - FONDATION POUR LES ARTS, LES LETTRES ET LA CULTURE EN OUTAOUAIS - GALA D'EXCELLENCE LES CULTURIADES 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Fondation pour les arts, les lettres et la culture en Outaouais, à l'attention de monsieur Yves Guillot, président, 432, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M7, à titre de subvention pour le Gala d'excellence Les Culturiades 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79933-972	300 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1235**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-40 D'UN MONTANT DE 1 044 394,37 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 OCTOBRE 2014**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-40 d'un montant de 1 044 394,37 \$ pour la période du 2 au 8 octobre 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 octobre 2014.

Adoptée

**CE-2014-1236**      **SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION RÉGIONALE DES WEST QUEBECERS - BANQUET ANNUEL 2014 - 24 OCTOBRE 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association régionale des West Quebecers, 13, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3K9, à titre de subvention pour le banquet annuel de la remise de prix de bénévolat communautaire qui aura lieu le 24 octobre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79931-972	300 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 octobre 2014.

Adoptée

CE-2014-1237

**SUBVENTION DE 750 \$ - CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM - ACTIVITÉ-BÉNÉFICE - 25 OCTOBRE 2014 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre du Club optimiste de Buckingham, à l'attention de monsieur Henri-Paul Nadon, C. P. 2915, succursale de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 3T2, à titre de subvention pour l'organisation de l'activité bénéfice qui aura lieu le 25 octobre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79948-972	300 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	200 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 octobre 2014.

Adoptée

CE-2014-1238

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SÉBASTIEN DÉRY À TITRE DE CONTREMAÎTRE, VOIRIE - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître, Voirie (poste STP-CAD-031 au plan d'effectifs des cadres) à la Division de la voirie du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Sébastien Déry au poste de contremaître, Voirie (poste numéro STP-CAD-031 au plan d'effectifs des cadres) à la Division de la voirie du Service des travaux publics, sous la gouverne du responsable, Voirie, secteur est.

Le salaire de monsieur Sébastien Déry est établi à la classe 2, échelon 5 de la politique salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Sébastien Déry sera assujéti à une période d'essai de douze mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Sébastien Déry est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 - Administration - Service des travaux publics - Réguliers - Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 octobre 2014.

Adoptée

CE-2014-1239

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR LOUIS CHAMPAGNE À TITRE D'ARCHITECTE-PAYSAGISTE, DIVISION DES RÉSEAUX ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'architecte-paysagiste à la Division des réseaux et des aménagements urbains du Service des infrastructures pour une période prévue du 6 août 2013 au 1<sup>er</sup> août 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**une lettre d'entente ENT-BLC-14-14 a été signée entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Louis Champagne à titre d'architecte-paysagiste à la Division des réseaux et des aménagements urbains du Service des infrastructures pour la période du 2 août 2014 au 1<sup>er</sup> août 2015.

Le salaire de monsieur Louis Champagne sera celui de la classe 12, échelon 7 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-14013-007 - Honoraires professionnels - Projets d'infrastructures - Ressources internes.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 octobre 2014.

Adoptée

CE-2014-1240

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR SOFIÈNE AYADI À TITRE D'ANALYSTE EN URBANISME, DIRECTION ADJOINTE, DÉVELOPPEMENT - DIVISION DE L'URBANISME - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'analyste en urbanisme pour une période prévue du 4 août au 31 octobre 2014, et ne pouvant dépasser le 3 août 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Sofiène Ayadi à titre d'analyste en urbanisme à la Direction adjointe, Développement à la Division de l'urbanisme du secteur de Gatineau du Service de l'urbanisme et du développement durable pour une période à être déterminée par le service et ne pouvant excéder le 3 août 2015.

Le salaire de monsieur Sofiène Ayadi sera celui de la classe 11, échelon 4 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-132 - Gatineau - Permis et gestion du développement - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 octobre 2014.

Adoptée

CE-2014-1241

**RÈGLEMENT HORS COUR - VILLE DE GATINEAU C. BOULADIER  
EXCAVATION LIMITÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a entrepris un recours contre Bouladier Excavation Limitée devant la Cour supérieure du Québec dans le dossier 550-17-006968-133 à la suite de la résolution numéro CE-2012-57 du 18 janvier 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** Bouladier Excavation Limitée a signifié une demande reconventionnelle contre la Ville de Gatineau dans le dossier;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt des parties de régler le présent litige à l'amiable, sans admission de responsabilité de part et d'autre :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la transaction à intervenir entre les parties, laquelle est jointe aux présentes.

Le directeur des Services juridiques est autorisé à signer la transaction et tout autre document nécessaire afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif